



LE BULLETIN

des élu-e-s communistes
du Conseil régional de Bretagne
<http://www-groupe-communiste-bretagne.org>

Spécial CPRDF

FORMATION : UN COMPROMIS « POSITIF » TROUVÉ AVEC L'ÉTAT

Selon la loi du 24 novembre 2009, le Conseil régional de Bretagne avec l'Etat, les autorités académiques, les partenaires sociaux et les branches professionnelles devaient élaborer le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle 2011-2015 (CPRDF). Il décrit les nouvelles orientations de la région en matière de formation : de la formation continue, à l'apprentissage, aux formations sanitaires et sociales,... Et grande nouveauté, il est co-signé par le Préfet et les autorités académiques : illustration de la reprise en main par l'Etat des politiques Formation des Régions.

Ce CPRDF a été adopté à l'unanimité le 21 octobre dernier après une très large concertation de plus d'un an auprès des partenaires au niveau régional et dans les territoires dans le cadre d'une démarche « implicite ». Ces périodes de travaux ont permis de définir les grandes orientations : garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous, soutenir une politique de formation et de qualification au service du développement économique, sociétal et environnemental en Bretagne, affirmer un droit à l'orientation pour tous et tout au long de la vie, construire un cadre collectif d'actions pour sécuriser les parcours, affirmer une gouvernance régionale et organiser le pilotage local.

Les délais d'élaboration étaient exagérément

courts : l'Etat proposait une signature en juin 2011. Et régulièrement, les discussions avec l'Etat se sont résumées à des rapports de force incessants.

Bref, ce fut un vrai tour de force de contractualiser un document cadre sur la formation avec le Gouvernement. Car, outre la méthode contestable, la conception de la formation est bien radicalement différente : « Alors que cette rentrée scolaire est alarmante et montre la destruction du service public de l'éducation, nous luttons semble-t-il plus souvent à contre sens avec l'Etat qui mène une politique totalement incohérente sur ce sujet. » admet Sophie Lemoine.

Les élu-e-s communistes se sont beaucoup impliqués dans l'élaboration de ce document tout au long du processus de concertation et une vingtaine d'amendements ont été présentés par le groupe pour la plupart repris. Et s'il n'était pas simple, dans le contexte actuel, de co-signer avec l'Etat un tel document, des points positifs sont à constater sur de nombreux sujets : « Ce CPRDF est un compromis, certes, mais pour lequel la Vice-présidente a pu obtenir des avancées notables. Nous relèverons quelques points forts et tout d'abord, nous partageons l'objectif général du CPRDF « de garantir à chacun un premier niveau de qualification et de contribuer à l'élévation du niveau de qualification. » Je pense également à la place

offerte dans ce CPRDF à la question de l'illettrisme, au décrochage scolaire, au développement des passerelles entre les différentes filières et voies de formation, aux nouveaux moyens alloués à la VAE, au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, à la recherche d'une meilleure mutualisation des informations sur l'emploi, etc. » constate Sophie Lemoine, membre de la Commission Formation.



Une remarque de fond a été tout de même soulevée concernant la vision parfois très utilitariste de la formation : « Nous l'avons déjà dit. Il ne s'agit pas de

nier la nécessité évidente de rapprocher le monde économique de celui de la formation. Mais la conception de la formation professionnelle qui se réduit à une adéquation entre emploi et formation ne nous paraît pas pertinente pour des raisons que nous avons déjà formulées. Par ailleurs, lorsque l'on évoque la question du peu d'attractivité de certains métiers comme dans l'agroalimentaire, il s'agira de réfléchir également aux conditions de travail souvent difficiles dans ces secteurs. »

SATISFACTION ET VIGILANCE POUR L'APPRENTISSAGE

Le CPRDF doit évidemment être lu à la lumière du Contrat d'Objectifs et de Moyens relatif à l'apprentissage signé le 1er août dernier avec l'Etat.

S'il reflète la vision de l'Etat avec des objectifs quantitatifs, la mobilisation de la majorité régionale a permis d'intégrer de façon ambitieuse la question de la qualité de l'apprentissage : « La démarche qualité consiste à conditionnaliser les aides versées aux

CFA suivant le respect de certains critères : renforcement de la qualité de la formation en CFA, accueil de publics diversifiés, sécurisation des parcours, fluidité des parcours en alternance, formation ouverte sur le monde, renforcement du lien entre CFA et entreprises, etc. Cette démarche répond à une proposition régulièrement faite par le groupe communiste » pointe Sophie Lemoine.

Elle est complétée d'un objectif de

réduire de 5 points le taux de rupture d'apprentissage soit un passage de 20% à 15% d'ici 2015. « Ces différentes actions en faveur de la qualité de l'apprentissage sont positives et participeront à casser une image souvent dévalorisante de l'apprentissage. Nous resterons extrêmement vigilants à ce que le développement de l'apprentissage ne se fasse pas aux dépens de la formation sous statut scolaire. »

DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION....

L'un des grands chantiers du CPRDF : la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, obligation créée par la loi du 24 novembre 2009.

Josiane Corbic est revenue sur plusieurs points : la nécessaire garantie de gratuité d'un tel service et l'idée de labellisation des structures d'orientation, idée introduite par la loi précédemment évoquée : « L'objectif du Gouvernement est de mettre en concurrence les structures d'orientation d'où la

détermination du Conseil régional à faire valoir l'idée d'une labellisation d'un réseau en l'occurrence le réseau des Maisons de la Formation Professionnelle et non de structures isolées. Ceci évitera d'opposer les services d'orientation et limitera la tentation de certaines structures d'empiéter sur les missions d'une autre pour être labellisées. » constate Josiane Corbic non sans s'inquiéter de possibles effets pervers : « N'y aurait-t-il pas un risque de voir des organismes privés être labellisés ? Cette crainte de la FSU

nous semble légitime. »

L'avenir des CIO inquiète également : « Pour éviter tout désengagement financier qui serait préjudiciable à l'avenir des CIO, le Conseil régional a souhaité réunir l'Etat et les conseils généraux sur un projet commun : l'expérimentation d'une gestion des CIO tripartite. Il est légitime que ceci puisse inquiéter mais cette expérimentation est conditionnée à des garanties : pas de transfert de personnels, pas de régionalisation, pas de déstabilisation des missions. » souligne Josiane Corbic.

....AUX AIDES À LA FORMATION

Le groupe communiste a été très attentif à la question des aides annexes à la formation tant il est régulier de constater que certaines personnes s'interdisent d'entrer en formation voire abandonnent un parcours de formation faute de pouvoir subvenir à leurs besoins. Logement, transport, restauration : le CPRDF aborde ces sujets confortés par plusieurs amendements du groupe communiste : « L'évaluation des dispositifs d'aides

annexes à la formation versées par la Région nous semblait nécessaire. En effet, ces aides sont-elles encore suffisantes face à la hausse régulière des prix des repas, du transport, ou encore du logement ? Notre proposition d'étudier une aide à la garde d'enfants n'a pas été reprise : une réflexion pourrait déjà s'engager avec les communes, les CAF voire les conseils généraux. » insiste Josiane Corbic.

Elle est également revenue sur la

question du permis de conduire :

« Outre qu'une réflexion sera engagée sur l'intervention de la Région en matière d'aide aux déplacements des stagiaires, un suivi et une évaluation des expérimentations mises en place par les Missions locales sur l'accès au permis de conduire seront mis en œuvre. Ceci, nous n'en doutons pas, est une première avancée vers l'idée d'intégrer une aide à l'obtention du permis de conduire. »

LE SPORT DANS LE CPRDF

Globalement, les activités sportives génèrent 22 000 emplois en Bretagne, dont 9 000 directement liés à la pratique sportive. Une grande diversité d'activités existe, même si le nautisme et le football concentrent plus de 3 000 emplois. De même, des petites associations, portées par des bénévoles, côtoient de grands clubs professionnels ou des entreprises où l'emploi permanent est plus développé. De cette diversité découlent

des modèles économiques très différents qui rendent difficile l'identification d'enjeux en termes d'emploi et de formation. Dans le cadre du CPRDF, l'Etat et la Région se sont engagés conjointement à conforter la démarche de concertation avec les représentants professionnels sur la connaissance de la filière « sport », tant sur le volet économique que sur les problématiques emploi-formation ; et de structurer une réflexion collective sur l'organisation

d'une réponse formation adaptée aux besoins de la filière. Pour Daniel Gilles : « Comme les secteurs structurants de l'économie bretonne, le sport a toute sa place dans le CPRDF. Rien que le développement de la filière nautique en Bretagne représente un enjeu en termes d'emploi et de formation. Il y a une demande très forte en matière d'activités nautiques et de nature. Il nous faut donc anticiper sur les futurs besoins en formation et en emplois ».